



## Règlements et informations importantes

### Camp de jour (5 à 12 ans)



#### PROCÉDURES COVID-19

**À noter que :** Pour respecter les directives de la Direction de la santé publique, la municipalité de Lac-des-Écorces a dû revoir l'organisation du camp de jour municipal. Voici les quatre directives :

1. Distanciation physique

Assurer un espace de 2 mètres entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

2. Activités extérieures

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.

3. Limitation des contacts physiques

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfecté entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisements, arcs et flèches...).

4. Mesures d'hygiène

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants et du personnel.

Dans cette optique et pour assurer la sécurité de vos enfants et de nos employés, nous avons décidé de mettre en place les mesures suivantes:

**Lieu:** Le camp sera divisé sur le site du dôme Uniprix et à l'école St-François. Chaque groupe aura son lieu de rassemblement privé (intérieur et extérieur).

**Groupes :** Le Camp de jour accueillera quatre groupes mixtes avec un ratio de 1/10 pour un total de 40 enfants. L'équipe du camp de jour sera composée cette année d'une monitrice en chef, de quatre moniteurs et d'un aide-moniteur qui sera responsable de préparer et désinfecter le matériel ainsi que de faire l'entretien des lieux selon les recommandations de santé Canada.

**Horaire :** Toujours dans le but de respecter les directives gouvernementales, nous avons convenu qu'il nous serait impossible cet été de fournir un service de garde. Les enfants seront donc accueillis de 8 h jusqu'à 16 h, et ce durant les 7 semaines que durera le camp (du 29 juin au 14 août). Pour garder une stabilité dans le groupe de votre enfant et pour faciliter la gestion du camp, nous n'offrirons pas de demi-camp cet été.

**Distribution des places :** Exceptionnellement, seuls les résidents de la municipalité de Lac-des-Écorces pourront inscrire leurs enfants. Après la période d'inscription, nous prioriserons tout d'abord les travailleurs essentiels (<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-et-services-essentiels/>), par la suite, les parents monoparentaux (un seul parent à la maison) travaillant à l'extérieur de leur domicile et pour terminer nous procéderons à une pige au sort pour les places restantes en priorisant la fratrie. Nous comprenons que plusieurs ne pourront bénéficier

du service du camp de jour cet été et nous en sommes grandement désolés. Par contre, nous tenterons de vous aider du mieux que nous le pouvons en organisant un groupe d'échange via les réseaux sociaux ou les familles et les gardien-nes pourrons se mettre en contact.

**Période d'inscription et procédure :** L'inscription se tiendra du 10 au 15 juin inclusivement. Les inscriptions se feront uniquement en ligne et aucun paiement ne sera accepté. L'attribution des places se fera le mardi 16 juin avant 16 h. Les familles choisies auront jusqu'au 21 juin maximum pour payer les frais d'inscription en totalité, sinon, les places seront redistribuées le 22 juin. Les modes de paiement seront les suivants: paiement en ligne (carte de crédit) ou paiement à l'hôtel de ville (argent comptant, chèque ou débit). Ce sont des délais très courts, mais vu les circonstances, nous ne pouvons faire autrement. Nous sommes désolés des inconvénients.

## MATÉRIEL À APPORTER

Il est très important que votre enfant apporte ce matériel la première journée du camp. Par la suite, seule la boîte à lunch sera retournée à la maison. On vous demande de bien identifier le matériel de votre enfant.

### À laisser sur les lieux

- Vêtements de rechange au besoin (mettre dans un sac)
- Maillot de bain et serviette de plage
- Des sandales ou souliers d'eau
- Crème solaire (évitez celle en aérosol)
- Lotion contre les mouches
- Chapeau ou casquette (OBLIGATOIRE)
- Étui à crayon contenant : un bâton de colle, des crayons-feutres, une paire de ciseaux
- Gourde d'eau (l'enfant aura accès à un endroit pour faire le remplissage)

### À rapporter chaque soir

- Repas pour le midi et collations (PAS DE RÉFRÉGERATEUR, PRÉVOIR UN BLOC RÉFRÉGÉRANT). Prévoir un repas froid (AUCUN MICRO-ONDE)
- Un couvre visage (à votre discrétion, le mettre dans la boîte à lunch et le laver chaque soir svp)
- La médication que l'enfant garde avec lui (Épipen, pompe...)

Il est strictement interdit d'apporter au Camp de jour des aliments à base de noix ou d'arachides ou qui peuvent en contenir, car plusieurs enfants souffrent d'allergie sévère à ces aliments.

Le matériel doit être identifié au nom de l'enfant. Le camp de jour **n'est pas responsable des objets perdus, brisés et volés.**

Les jouets, bijoux ou articles personnels ne seront pas tolérés à moins d'avis contraire des monitrices afin d'éviter les bris, vols ou pertes.

## MÉDICAMENTS

Aucun médicament ne pourra être donné à un enfant à moins d'une indication contraire inscrit sur la fiche médicale ou d'une autorisation écrite par un médecin ou par le parent.

## SANTÉ

IMPORTANT, un enfant qui présente les symptômes suivants ne doit en aucun cas se présenter sur les lieux du camp de jour : fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou

perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût. Même chose s'il a été en contact avec une personne déclarée COVID-19 (On demandera alors un délai de 14 jours avant de réintégrer son groupe).

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (Symptômes mentionnés plus haut), durant la journée, il devra être isolé immédiatement en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. Il sera de votre responsabilité de venir au plus vite chercher votre enfant. Pour toute question en lien avec la COVID-19, composer le 1 877 644-4545.

Il est également important que si votre enfant est malade ou contagieux vous le gardiez à la maison afin d'éviter la contamination de bactéries.

Nous vous demandons donc de porter une attention particulière aux symptômes suivants et de garder votre enfant à la maison lorsque :

- L'état général de santé de celui-ci ne lui permet pas de suivre un groupe
- Celui-ci a la diarrhée
- Celui-ci fait plus de 38,5 ° de fièvre
- Celui-ci a des nausées et des vomissements

## HORAIRE ET PROCÉDURES DE PRÉSENCE

Le parent est responsable de venir porter son enfant et de venir le chercher à l'heure. Nous vous demandons d'éviter le plus possible de venir porter ou chercher votre enfant entre 8 h 30 et 15 h 30. Si vous avez besoin de le faire durant cette période, il sera alors important de communiquer avec la monitrice en chef au 819 440-6748 AVANT DE VOUS DÉPLACER. Des frais de 15\$ du 15 minutes de retard après la fermeture du camp pourrait vous être chargé. Nous vous demandons d'être respectueux s'il vous plaît pour nos moniteurs, mais également pour vos enfants qui vivrons certainement un stress de ne pas voir arriver leur parent en même temps que tous les autres. Merci d'avance pour votre collaboration.

Chaque groupe aura son lieu de rassemblement privé. Aucun parent ne sera toléré sur le site durant les heures d'ouverture. Vous devrez UNIQUEMENT vous rendre au lieu de rencontre prédéterminer avec le moniteur de votre enfant pour venir porter ou récupérer votre enfant.

Les présences seront prises tous les jours : si votre enfant s'absente, nous vous prions de bien vouloir avertir le moniteur de votre enfant ou la monitrice en chef le plus tôt possible. À moins d'une autorisation, votre enfant ne pourra pas sortir sur l'heure du dîner. Si l'enfant doit quitter le camp de jour à pied ou à vélo, une autorisation sera demandée aux parents.

## RÈGLES DE VIE

Le parent a la responsabilité de prendre connaissance de cette partie du document **avec son enfant**. Il s'agit des règles de vie du camp de jour.

- Je dois en tout temps respecter les consignes d'hygiène et de distanciation sociale.
- Je ne dois pas être violent.
- Je dois utiliser un langage approprié.
- J'écoute les consignes des moniteurs.
- Je respecte les autres enfants, les moniteurs et le matériel.
- J'avertis un moniteur s'il y a un problème avec un ami avant de me fâcher afin que celui-ci m'aide à trouver une solution.
- Aucun échange de nourriture ne sera toléré afin d'éviter les risques de crises d'allergies.

En cas de problème avec un enfant, nous nous réservons le droit de le suspendre. Les procédures suivantes seront utilisées :

- 1- Un avertissement verbal sera fait à l'enfant et aux parents, de plus cet avertissement sera noté dans le dossier de l'enfant.
- 2- Un avertissement écrit sera remis à l'enfant et aux parents. En cas de gestes majeurs, l'enfant pourra être suspendu pour un laps de temps déterminé par les monitrices et aucun remboursement ne sera fait aux parents.
- 3- Renvoi définitif de l'enfant et aucun remboursement sera fait aux parents.

## ACTIVITÉS ET SORTIES EXTÉRIEURES

**À noter que** : Exceptionnellement, il n'y aura aucune sortie à l'extérieur du camp qui doit nécessiter l'utilisation d'un autobus scolaire. Par contre, il se pourrait qu'il y ait des activités spéciales durant l'été et que des frais supplémentaires y soient rattachés. Une autorisation virtuelle vous sera alors demandée.

# Bon camp de jour!